

Angers, le 15 Novembre 2018



Dossier suivi par : Bernadette Gohier
☎02.41.81.14.00 📠 02.41.81.14.79
parentalite@cafmaine-et-loire.cnafmail.fr

Objet : appel à projet Reaap pour l'année 2019 – 1ère programmation

Madame, Monsieur,

En juillet dernier, une nouvelle convention d'objectifs et de gestion 2018-2022 a été signée entre la Cnaf et l'Etat s'appuyant sur la stratégie nationale de soutien à la parentalité du gouvernement intitulée « Dessine-moi un parent ».

Ses orientations valorisent certains enjeux transversaux autour des thématiques du handicap, de la précarité et s'attachent à des moments clés de la vie des parents :

- Accompagner les parents de jeunes enfants,
- Soutenir les parents face aux enjeux de l'adolescence,
- Prévenir les ruptures pour faciliter la préservation des liens familiaux,
- Favoriser le soutien par les pairs.

Cette stratégie vient conforter les premiers axes de travail engagés dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles de Maine-et-Loire :

- le lien entre les parents et l'école,
- l'accompagnement des parents concernés par le handicap.

Dans ce cadre, la Caf de Maine-et-Loire renouvelle son soutien à la politique d'accompagnement à la parentalité par le lancement d'un appel à projet dans le cadre du Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents de Maine-et-Loire (Reaap). Ce dispositif a pour objectif de favoriser le développement d'actions à destination des parents afin de les soutenir dans leur rôle auprès de leur(s) enfant(s) en s'appuyant sur leurs compétences parentales. Il rassemble les parents avec l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs qui interviennent au sein du réseau parentalité. Partenarial et piloté par la Caf de Maine-et-Loire, il vous offre la possibilité de solliciter un financement Caf-Msa en répondant au cahier des charges défini par le comité départemental des financeurs Reaap/Clas.

Le comité départemental apportera une attention particulière aux projets d'actions initiés pour et avec les parents, rejoignant la stratégie nationale de soutien à la parentalité.

Je vous invite à consulter le caf.fr afin de prendre connaissance des documents à compléter et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La directrice de l'action sociale,

Nathalie Gilles

Informations administratives

Les documents sont à envoyer à la Caf de Maine-et-Loire par courrier électronique avec l'attestation sur l'honneur et le compte de résultat signés par le président:

parentalite.cafmaine-et-loire@caf.cnafmail.fr

La date limite de dépôt des demandes est fixée au : 6 Janvier 2019

Les bilans des actions réalisées (y compris celles ne faisant pas l'objet d'un renouvellement) sont à transmettre en deux temps :

- *A la Caf de Maine-et-Loire au moment de cet appel à projet à l'aide du document joint*
- *A la Cnaf dans le cadre de la remontée annuelle des données d'activité. Vous serez informés par courriel des modalités de ces remontées dans le courant du 1^{er} trimestre 2019.*

L'étude des dossiers sera réalisée lors du Comité départemental des financeurs Réaap/Clas le 28 février 2019.

Deux réunions d'information collective vous sont proposées :

le mardi 4 décembre 2018 de 10h00 à 12h00

le vendredi 14 décembre 2018 de 14h30 à 16h30

à la Fédération des centres sociaux, 85 Bld Germaine Tillon 49100 Angers